



**CR Réunion Correspondants Europe
CPU 18 & 19 juin 2019**

Corinne Kowalski, Université Paris Descartes

Claire Tessier, Université de la Réunion

**Alexandra Torero Ibad, Université de
Lille**

Table des matières

Mardi 18 juin 2019	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
Synthèse groupe de travail CLORA sur la simplification des programmes-cadres	2
Informations diverses.....	2
Mercredi 19 juin 2019	2
Présentation du Cluster 1 « santé » d'Horizon Europe – Olivier Le Dour, Unité E1, Direction E, DGRI, Commission européenne	3
Les SHS et les autres disciplines dans le programme H2020 : version 2019 – Krzysztof Kania, Policy Officer, Unité E4, DGRTD, Commission européenne	6
Planning stratégique Missions et partenariats – Clément Evroux, END, Unité A3, DGRI, Commission européenne	8
La restructuration de la DGRI – Paola Momoli, DGRI, Commission européenne	10
Echanges autour des projets d'intégration professionnelle des lauréats du programme PAUSE – Laura Lohéac, Directrice exécutive du programme PAUSE & Hélène Jarry.....	11
Conclusion de ces deux journées	14

MARDI 18 JUIN 2019

Synthèse groupe de travail CLORA sur la simplification des programmes-cadres

Retour d'expérience suite à la réunion du 14 mai 2019 de la CE avec le GEPS (Group of European Practitioners for Framework Programme Simplification) coordonné par les bureaux UKRO (UK Research Office) et KoWi (Bureau de liaison européen des organismes de recherche allemands) et soutenu par groupe informel IGLO.

- Concernant les **audits** : sous Horizon Europe, il n'y aura plus de certification sur la méthodologie, mais un principe d'audit combiné. Un établissement audité pourra choisir d'élargir l'audit à l'ensemble de sa gestion des contrats, afin d'obtenir une certification ou label. Cette certification reposera sur un barème de trois notes : excellent, bon ou mauvais. L'audit combiné nécessitera 2 semaines supplémentaires.
- **Lump Sum** : élargissement des appels pilotes et retour d'expérience d'ici 2121.
- Retour sur le nouveau portail « Funding and Tenders Opportunities » et notamment les **nouvelles fonctionnalités** :
 - « Personnel Cost Wizard : cette fonctionnalité d'aide au calcul du coût de personnel a eu un retour positif. Il s'agit d'un outil particulièrement utile pour les petites structures.
 - « My audit » est une interface activée en cas d'audit pour faciliter la communication avec la CE.

A noter : un webinaire sera organisé en décembre 2019 par IGLO sur les règles dédiées à Horizon Europe.

Luc Hittinger a annoncé son départ du CLORA. Il a souligné l'importance du maillage entre les PCN, les Présidents d'université, etc. Il est impératif d'aller regarder ce qui se fait ailleurs et sortir de sa zone de confort française, en s'investissant notamment dans les Universités Européennes (deuxième appel pilote). Il faut trouver le juste équilibre entre ce qu'on fait pour son établissement et le consortium. Au niveau européen, les idées françaises sont attendues, il faut continuer à les défendre.

Informations diverses

- **Universités Européennes** : les résultats de l'appel pilote sont attendus pour le 26 juin et une douzaine d'universités-pilotes seront sélectionnées. Cet appel pilote a généré une grande réflexion et des interrogations restent en suspens, la DG recherche ne s'est pas encore positionnée. Il ne s'agit pas que d'un réseau d'excellence. Le deuxième appel devrait être plus important (peut-être doubler le nombre de lauréats). Au niveau national, un fort soutien politique : sur 50 alliances, une trentaine d'établissements français, ce qui dénote un bon travail avec le ministère, notamment Alain Beretz. Le gouvernement a décidé de financer les aspects recherche d'excellence. Possibilité d'avoir des fonds en lien avec les UE.
- Événement **Research and Innovation Days** à Bruxelles 24-26 septembre. Il est très important de participer. Attention le nombre de places est limité et beaucoup d'hôtels déjà complets.
- Point sur l'**élection du Parlement européen**. Il faut noter une spécificité française : 70% de nouveaux députés français. Les députés allemands restent en général 3 mandats (pour se former, pour fonctionner et pour former la relève).
- **Stratégies de spécialisation intelligentes (S3)** un séminaire sera organisé par la CPU sur les S3 pour les présidents se tiendra à la CPU le 21 novembre de 10h00 à 12h30
- Rejet de la feuille de route sur les appels **Synergy**
- **Programme Pause** : accueil de chercheurs réfugiés, en urgence vitale, arrivés dans un très grand désarroi. 2 années financées par Pause afin de poursuivre leur carrière, d'autres vers d'autres trajectoires de carrière. Ce programme est piloté par le Collège de France.

MERCREDI 19 JUIN 2019

Présentation du Cluster 1 « santé » d'Horizon Europe – Olivier Le Dour, Unité E1, Direction E, DGRI, Commission européenne

Introduction

Où en est-on dans la mise en place d'Horizon Europe ?

HE a été présenté au Parlement et au Conseil.

Ils ont mis en attente leur décision sur le budget

Ils ont donné leur feu vert au programme spécifique, avec quelques amendements, notamment une demande de pouvoir se décider sur un niveau de détail plus grand que celui du programme spécifique, d'où l'élaboration d'une programmation stratégique, document intermédiaire entre le programme spécifique et les différents programmes de travail, définissant les priorités sur 4 ans, et précisant les missions et les partenariats engagés.

La programmation spécifique

Le Cluster santé s'organise en 6 domaines :

1. *Health throughout the life course* : ce domaine met l'accent sur les populations vulnérables (enfants, personnes âgées, handicapés...) et permettra d'étudier le vieillissement, la gestion des situations de handicap et la santé individuelle
2. *Environmental and social health determinants* : il s'agit d'étudier l'impact de l'environnement au sens large (qui inclut l'environnement social et l'environnement professionnel) en prenant en compte les différences, et également de mettre en place des stratégies de prévention du risque.
3. *Non-communicable and rare diseases* : ce domaine concerne les maladies non infectieuses (cancer, maladies cardiovasculaires, maladies rares, ...) sous tous les aspects : diagnostic, thérapeutique, palliatif et essai clinique.
4. *Infectious diseases* : risque infectieux et plus particulièrement, les conditions qui entraînent l'émergence ou la ré-émergence, les outils de diagnostic et les thérapies, la gestion et l'organisation face aux urgences...
5. *Tools, technologies and digital solutions for health and care* : il s'agit de proposer une boîte à outils technologique qui tienne compte du cadre de leur développement et de leur emploi, notamment en répondant à une demande effective, tout comme en portant attention au développement concomitant d'un cadre éthique et réglementaire adéquat.
6. *Health care systems* : il s'agit d'intégrer l'ensemble de ce qu'on vient de mentionner dans un système de santé performant

La programmation stratégique, sur 4 ans

Elle précise :

- Les orientations stratégiques
- Le contenu des missions et des partenariats
- Les coopérations internationales
- Les relations avec les autres clusters, à travers des priorités transversales

Cette programmation est élaborée à travers une consultation des parties prenantes, qui commence ces jours-ci.

Partenariats

Ils sont de trois types :

1. La co-programmation : modalité souple, reposant sur des protocoles d'accord entre partenaires, et dans laquelle chacun met en œuvre sa part de travail indépendamment ; elle n'a pas de lien direct avec le cadre formel du 9^e programme-cadre.
2. Les co-financements : ce sont les héritiers des ERA-NET ; il s'agit de programmes co-développés, avec des engagements financiers

3. Les partenariats institutionnels : ce sont des partenariats profondément intégrés, qui requièrent une décision du Conseil

Pour la santé :

1. Co-programmation
2. 5 partenariats : 1. "Large-scale innovation and transformation of health systems in a digital and ageing society" ; 2. "Chemicals risk assessment" ; 3. "Preclinical/translational/clinical health research" ; 4. "Personalised Medicine" ; 5. "Rare Diseases".
3. 2 partenariats :
 - a. *Innovative Health Initiative* (héritier des IMI) : il s'agit de collaborations entre des entreprises, là où il y a des difficultés et notamment des défaillances de marché ; alors que les IMIs concernait des collaborations entre la CE et les entreprises du secteur pharmaceutique, l'IHI concerne des collaborations intersectorielles plus larges, intégrant notamment les medtechs. L'enjeu est, à travers la R&I, d'accélérer la mise en œuvre de soins de santé innovants, plus sûrs, plus efficaces, répondant à des besoins réels, et soutenables financièrement pour les systèmes de santé.
 - b. *EU-Africa research partnership on global health security to tackle infectious diseases* : (héritier des EDCTP - European & Developing Countries Clinical Trials Partnership) : il s'agit de renforcer la sécurité sanitaire contre les maladies infectieuses. Les impacts attendus sont l'amélioration de la lutte contre les maladies infectieuses, la diminution du fardeau économique et sociale des maladies, le renforcement de la coopération entre l'UE et l'Afrique, l'amélioration des systèmes de santé africains, et le maintien des chercheurs en Afrique.

On est passé pour les points 2 et 3 de 13 à 7 partenariats.

Calendrier prévisionnel :

- Mai – Juin : consultation structurée (coordination stratégique)
- Mi-juin : étude d'impact
- Juillet – Mi-septembre : consultation en ligne ouverte
- 24-26 septembre : European R&I Days
- Fin 2019 : soumission du projet d'évaluation de l'impact
- Courant 2020 : adoption des propositions
- Début 2021 : lancement des premiers partenariats

Missions

- Dans le programme spécifique, sont donnés les grandes caractéristiques et des éléments de gouvernance
- Il reste encore beaucoup de choses à préciser

Pour la santé :

Un des cinq domaines identifiés concerne la santé et porte sur le cancer.

L'appel à manifestation d'intérêt pour faire partie du *mission board* « cancer » est clos. Il sera composé d'environ 15 personnes de très haut niveau ayant une expertise large. 295 candidatures ont été reçues, avec une très (trop) forte proportion d'académiques.

Les prochaines étapes de la programmation stratégique :

Lancement ces jours-ci de la consultation en ligne aux parties prenantes et du grand public et concerne l'orientation générale et les orientations spécifiques au cluster : elle se fait à travers un questionnaire guidé et fermé (même s'il y a de la place pour quelques propositions ouvertes, d'où seront extraits des mots-clés).

Il sera également possible, parallèlement, de remettre des *position papers*.

Les réponses seront analysées en septembre et seront discutées lors de sessions spécifiques au cours des journées R&I de fin septembre.

S'engagera ensuite la consultation des Etats-membres à l'automne.

Il s'agit ainsi :

- À travers la programmation stratégique, de permettre au Conseil et au Parlement de mieux comprendre l'articulation entre la programmation spécifique et les programmes de travail
- À travers la consultation des parties prenantes, d'impliquer ces dernières dans le choix des objectifs et sous-objectifs.

Discussion

Santé et environnement : quels liens avec d'autres clusters ?

Le cluster santé n'est pas le seul pilote de cette thématique : il travaille avec le cluster environnement. On est dans la prolongation de l'esprit de la programmation précédente : les clusters doivent se fixer des objectifs utiles à la politique.

Partenariats institutionnels : quelles nouveautés ?

Par rapport à la programmation précédente, il y a une volonté de d'élargissement à d'autres types de partenaires et de la gamme des partenaires. Ainsi, pour l'*Innovative health initiative*, par rapport aux IMI on élargit au-delà de l'industrie pharmaceutique. De même, pour l'*EU-Africa research partnership on global health security to tackle infectious diseases*, on se tourne vers des fondations.

EU-Africa research partnership on global health security to tackle infectious diseases : seule l'Afrique est-elle concernée ?

- Un élargissement vers l'Europe de l'Est est en discussion.
- Un élargissement vers l'Asie et/ou l'Amérique du Sud est moins probable.

Quelle place pour la recherche sur les cancers rares ?

Il est difficile pour les cancers rares de trouver des lignes de financement : les financements dédiés au cancer voient les cancers rares comme un objet de recherche secondaire ; les financements dédiés aux maladies rares ne considèrent pas que les cancers rares fassent partie de leur champ. Quelle sera la position de la mission cancer ?

Il est conseillé de se mobiliser collectivement, avec d'autres partenaires concernés par les mêmes difficultés dans d'autres pays, afin de faire remonter cette question, à la fois à travers des relais ministériels, et à travers la consultation sur la programmation stratégique.

Que va devenir l'EJP one health ?

Elle va être intégrée dans un autre cluster.

La question de la résistance anti-microbienne est en particulier considérée comme prioritaire.

Dans la mesure où la prévention est mise en avant, quelle place pour des interventions non-médicamenteuses (activité physique, nutrition...) ?

Ce n'est pas nécessairement exclu, il n'y a pas d'obsession du médicament.

Dans quelle mesure la réorganisation des partenariats conduit-elle vraiment à une simplification ?

Il est très positif de prévoir une simplification. Cependant, que signifie concrètement les trois catégories ? Y a-t-il également une modification, une harmonisation des différentes bases légales, ou cela restera-t-il toujours aussi hétérogène et complexe à ce niveau ?

En outre, quelle sera la part de co-financement de l'UE ?

- Concernant les co-financements :

Ils seront bien inférieurs à 50%. On est dans une tendance à la diminution de la participation de l'UE. Mais le volet budgétaire n'est pas encore fixé.

- Sur le participant portal, les partenariats vont se traduire de la manière suivante :
 - o Il y aura des *topics* correspondant à la co-programmation
 - o On pourra s'attendre à une forme d'harmonisation, avec une diminution des exceptions
 - o Les appels de l'*Innovative health initiative* seront référencés sur le participant portal comme l'étaient les appels IMI.

Les SHS et les autres disciplines dans le programme H2020 : version 2019 – Krzysztof Kania, Policy Officer, Unité E4, DGRTD, Commission européenne

Introduction

Les SHS sont présentes dans l'ensemble du programme :

- Parce qu'il est nécessaire de travailler de façon interdisciplinaire pour répondre aux défis sociétaux
- Parce qu'il existe des défis transversaux (ex : le genre)
- Parce que l'impact de la recherche est non seulement économique mais aussi sociétal

La rédaction d'un rapport annuel sur cette intégration est une obligation légale dans H2020, qui va perdurer dans HE.

Le rapport a une double approche :

- L'étude du défi dédié aux SHS (avec 2/3 de projets classiquement SHS et 1/3 de projets DT)
- L'étude de la place des SHS dans l'ensemble du programme

Une nouveauté du rapport 2019 est qu'il s'attache à la place des SHS non seulement dans les autres défis sociétaux, mais également dans d'autres parties du programme : ERC, MCA, infrastructures de recherche, FET.

Principaux résultats

Une stabilité de la présence des SHS voire une légère augmentation.

Un financement des partenaires SHS stable, autour de 20% de l'ensemble des financements distribués, avec de grandes différences entre les défis sociétaux (surtout dans défi 6, une part non négligeable dans défi 1...)

Une stabilité des *topics* avec un *flag* SHS (dans le détail, une baisse puis une hausse). Il faut savoir que ce marquage n'est pas obligatoire et est fait selon les modalités décidées par le rédacteur du *topic*. Nous avons l'objectif de cadrer ce marquage.

Les pays qui ont le plus de partenaires SHS sont par ordre décroissant l'Allemagne (plus de 10%), la Belgique (parce que beaucoup d'entités y ont un siège), le Royaume Uni, l'Italie, l'Espagne, la France (6%) et les Pays-Bas.

Les disciplines principales sont les sciences politiques, les études économiques, le business et le marketing et, dans une moindre mesure, la sociologie. Les humanités et les arts sont sous représentés (ex. histoires 3%). Plus étonnant, les sciences de l'éducation sont elles aussi sous-représentées (4%). A noter que les cabinets qui font du management de projet, ainsi que les cabinets de conseil juridique, sont considérés comme des partenaires SHS.

Si on compare la part des SHS dans plusieurs parties du programme :

- Dans les défis sociétaux, elles sont présentes à 7-8%
- Dans les ERC, elles correspondent à environ 23% des projets financés, soit une proportion équivalente à la part des SHS dans la communauté scientifique européenne
- Dans les MSCA, elles correspondent à 15% des projets
- Dans les infrastructures de recherche, 6,7% (mais c'est difficile à évaluer)
- Dans les FET : 49,5 % ! cela est dû à des *flagships* comme *Human Brain*

Si on se penche sur la qualité (l'intensité) de l'intégration des SHS, elle est stable pour les *calls* avec une forte présence, et en augmentation pour ceux à faible présence, mais il reste de très fortes inégalités.

Si on se penche sur les projets coordonnés par des partenaires SHS (c'est le CV de la personne qui coordonne qui compte pour déterminer si un projet est coordonné ou non par un partenaire SHS) :

- Seuls 35% des projets du défi 6 sont coordonnés par un partenaire SHS ! c'est étonnant, car même si on prend en compte la part des projets DT (environ un tiers), il reste un tiers des projets « SHS » qui ne sont pas coordonnés par un partenaire SHS.

- Au-delà du défi 6, par ordre décroissant, cette part s'élève à 14% dans le défi 2, 11% pour LEIT-ICT, 10% pour le défi 1, 7% pour le défi 5, 6% pour les défis 3, 4 et 7, 4% pour LEIT-SPACE, 2% pour LEIT-NMBP

L'expertise SHS est encore sous-exploitée, quand on voit que seulement un quart du financement dans les *consortia* va aux partenaires SHS.

Regard vers l'avenir

La présence des SHS a été préservée dans HE, dans les clusters comme dans les missions. Pour les missions, deux sur cinq ont une composante SHS attendue : cancer et changement climatique.

L'interdisciplinarité va se renforcer.

On projette de rendre le marquage (par *flag*) plus contraignant, soit en faisant une condition d'éligibilité des projets marqués, soit en incluant dans la notation des points liés à l'intégration des SHS.

La co-crédation des *topics* devrait se renforcer.

Dans l'évaluation, il faudrait rendre obligatoire la présence d'un voire de deux évaluateurs SHS dans le panel.

Les humanités restent sous-représentées.

Il est intéressant de s'inspirer des exemples de bonnes pratiques présentés dans le rapport.

Conclusion

Il faudrait améliorer le marquage par *flag*, en le rendant plus réaliste.

Il faut développer une approche holistique.

Il faut aller vers une intégration de plus grande qualité.

Lisez le rapport : <https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/f094a641-30dd-11e9-8d04-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-86826299>

Discussion

Quelle place pour l'impact sociétal dans l'évaluation des projets ?

On ne le voit pas assez par rapport à l'impact socio-économique. C'est un de nos grands défis. Une des difficultés est sa quantification.

A-t-on plus d'éléments sur le cluster 2 ?

Il faut aller voir le document lié à la consultation publique sur la programmation stratégique. Les principales priorités restent similaires aux précédentes.

Planning stratégique Missions et partenariats – Clément Evroux, END, Unité A3, DGRI, Commission européenne

Les diapositives qui nous ont été montrées sont celles qui ont été présentées aux Etats-membres le 29 mai 2019, et elles supposent une certaine connaissance de la planification stratégique.

La démarche d'élaboration du programme-cadre HE se veut plus participative (*co-design*). La programmation stratégique est un exercice de priorisation réalisé de façon collective.

La méthodologie de ce *co-design*

1. Des rencontres mensuelles avec les Etats-membres (*shadow committee*) ont commencé en mai.
Si nous souhaitons avoir une action de ce côté, il faut avoir une influence au MESRI, pour chaque cluster et pour les enjeux inter-clusters (ex. environnement et santé).
2. Nous pouvons être intégrés directement au *co-design*, suivant deux ou trois itérations.
 - a. La consultation suite à la publication d'ici fin juin d'un document d'orientation pour la programmation stratégique, accompagné d'un questionnaire concernant :
 - i. Les enjeux transverses, pour tester la réception de la programmation par les *stakeholders*. Il s'agit de se positionner sur la programmation, non en fonction des instruments, mais en fonction des impacts attendus. Cette programmation sera évaluée en fonction des priorités des Nations Unies, et des priorités de la prochaine commission (une Europe soutenable et équitable, compétitive, influente dans le monde et protectrice). Il s'agit de voir comment la recherche et l'innovation peuvent servir les politiques publiques. Il s'agit également de faire connaître des préférences sur les priorités *cross-cutting* : l'équilibre de genre dans la recherche, la science ouverte, l'intégration des SHS, les technologies clés...
 - ii. Les clusters : adhésion aux propositions d'impacts, avis sur la façon dont cela peut se traduire en termes de recherche et d'innovation...
Cette consultation est conduite du 1^e juillet à mi-septembre.
 - b. Elle va nourrir les discussions lors des journées R&I qui auront lieu du 24 au 26 septembre 2019. Au sein de ces journées, il y aura des sessions plus ou moins ouvertes. Il y a une volonté d'élargir les parties prenantes, d'attirer de nouveaux acteurs dans la programmation (collectivités territoriales, institutions financières...)
 - c. Une nouvelle version du document d'orientation va circuler. Pour que nos institutions puissent être consultées lors de cette phase, il faut qu'elle soit membre d'une association de *stakeholders* européenne.
3. Le périmètre de la consultation sur la programmation stratégique est :
 - Le 2^e pilier et les activités pertinentes des piliers 1 et 3
 - L'identification des missions
 - La référence aux partenariats

Focus sur les missions et les partenariats

Missions

La sélection des membres des *mission boards* est en cours, l'objectif est qu'ils soient opérationnels pour les journées R&I de septembre.

Partenariats

Il y a eu une consultation ces dernières semaines auprès des Etats-membres.

L'idée est de les rationaliser :

- Dans le pilier 2, la majorité des crédits doit être dépensée par des appels directs et non par des partenariats.
- Il s'agit aussi d'intégrer la méthodologie de l'impact pour comprendre si un partenariat sera

plus opportun qu'un appel direct et sur quels enjeux le recours à un partenariat pourra être intéressant pour l'ensemble des parties prenantes

- Et d'intégrer de nouveaux *stakeholders*, comme par exemple les Régions. D'ailleurs, Clément Evroux était intéressé à savoir où en était l'élaboration de la stratégie RI dans nos Régions, et dans quelles mesures ce travail régional cherchait à s'articuler avec HE. Concernant cette question, Eric Foucher nous signale l'organisation en novembre d'une réunion à Paris sur cette question par la CPU, avec les présidents d'université : la programmation stratégique est à la fois une programmation scientifique et un instrument d'articulation avec la stratégie territoriale...

Discussion

Qu'est-ce que les établissements peuvent retirer d'une participation aux journées R&I de septembre ? est-ce là qu'elles auront de l'influence sur la programmation stratégique ?

Certes, il s'agit pour partie d'une opération de communication, ce qui ne doit pas être vu négativement, puisque cela permettra d'influencer le Parlement et le Conseil, notamment sur le budget, qu'on souhaite le plus haut possible.

Il faudra veiller à ce que les entreprises et les universités participent à des sessions communes pour que cela soit l'occasion de rencontres, ce qui n'est pas assuré par les intitulés des ateliers.

N'y a-t-il pas des contradictions dans les injonctions à faciliter les synergies entre HE et les stratégies territoriales ?

La DG Regio et la DGRI travaillent-elles dans le même sens ? Les différences entre les règles du FEDER et celles d'H2020 et d'HE ne sont-elles pas un fort frein ?

Le travail est collégial entre les DG pour la conception stratégique.

Il y a en effet plusieurs défis dans la mise en œuvre :

- L'autonomie des Régions par rapport aux orientations nationales et européennes
- L'existence de points qui n'ont pas été entièrement validés dans le paquet législatif : la question des synergies est encore à l'agenda cet automne. C'est donc encore le moment de faire remonter des suggestions auprès du MESRI s'il y avait des blocages jusqu'à présent

Les écosystèmes d'innovation ne sont-ils pas encore un peu nébuleux ?

- Il y a une collégialité dans la gouvernance interne ;
- Le caractère nébuleux est le prix à payer pour le *co-design* ;
- Le renouvellement potentiel du programme Eurostar permet de faire du collaboratif entre les entreprises
- On compte sur vous, la programmation stratégique est aussi un exercice d'imagination !

Qui va participer à la consultation en ligne ? qu'est-ce qui sera pertinent pour nos établissements ?

Il est important de se coordonner au niveau français pour porter une voix forte... cela est plus pertinent que de répondre tout seul en tant que chargé de projets.

La politique de site peut être une bonne échelle. La présidence d'une université à toute légitimité pour porter une réponse. Concernant les stratégies régionales, d'ailleurs, la DG Regio a établi des conditions habilitantes pour la prochaine S3, concernant la gouvernance : les établissements de recherche doivent participer à la programmation. La CPU pour sa part incite les présidents au dialogue avec les régions (il n'y a pas de sens à ce qu'une S3 soit constituée sans les universités). Il y aura sur cette question un séminaire de 2 heures lors de la prochaine plénière de la CPU.

Quelle est la place des universités françaises et des participants français dans les mission boards ?

Il est trop tôt pour le dire.

La restructuration de la DGRI – A. d'Acunto, DGRI, Commission européenne

Cette présentation a pour objectifs de nous présenter :

- La nouvelle organisation
- Ses objectifs

Elle est le résultat d'un travail qui a duré un an... et se poursuit encore aujourd'hui.

L'objectif de la réorganisation est de faciliter le travail inter-services, au sein de cette DG, et avec les autres DG.

Afin que la nouvelle organisation réponde aux besoins du personnel de la DG, la **méthode** a été participative, *bottom-up* :

- Dans un premier temps, des *focus groups* ont été organisés : d'abord avec les membres du *senior management*, puis avec des échantillons reflétant les différents profils présents au sein de la DG.
- En aboutissement du travail des *focus groups*, a eu lieu une semaine de *workshops*.
- Le nouvel organigramme a été proposé.
- Il est en place depuis le 1er juin. Le lancement a été fait autour d'un séminaire réunissant tout le management. Il va être à présent expérimenté, et des ajustements seront peut-être effectués suite à cette expérimentation. Il est consultable à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/organisation_charts/rtd_organigram_03_06_2019_en.pdf

Les grandes lignes de la nouvelle organisation

- L'organisation est matricielle.
- Les unités dépendent les unes des autres pour pouvoir travailler. Aucune unité ne comprend toutes les expertises nécessaires pour pouvoir travailler, ce qui conduit les unités à travailler les unes avec les autres.
- La réorganisation n'a entraîné aucune réduction de personnel.
- On est passé de 11 à 9 unités, et une unité est sortie de la DGRI pour en rejoindre une autre.
- Le *board* est situé au cœur de l'organisation et non en haut. Il est composé d'un directeur général et de trois directeurs délégués. Les unités sont rattachées directement au directeur général et au *board*.
- Toutes les unités sont au même niveau.
- On travaille en mode projet : selon les besoins, les équipes-projets changent.
- Certaines unités sont matricielles par nature, et se trouvent au milieu de plusieurs unités avec qui elles sont destinées à travailler. Dans tous les cas, les compétences sont distribuées. L'idée est de prendre en compte différents angles de vision.
- Il y a quatre unités thématiques (organisées en fonction des objectifs de développement durable des Nations Unies) et cinq autres.
- Une autre nouveauté est la création d'un service dédié au lien avec la société.
- De même que la nouvelle organisation a répondu à une demande du personnel, elle permet de donner plus de place aux initiatives du personnel. Ainsi, grâce à l'organisation matricielle, lorsqu'une idée surgit à l'intérieur d'une unité, et que pour travailler sur cette idée l'apport d'autres unités est requis, alors une unité peut faire appel à des compétences qui se trouvent dans d'autres unités de façon *ad hoc*.
- C'est un mode de fonctionnement rare à la Commission européenne, où les expérimentations de ce genre étaient beaucoup plus petites, et non à l'échelle d'une DG. Cette réorganisation, si elle est interne, devrait avoir un impact à l'extérieur.

Discussion

Y a-t-il encore des évolutions à attendre suite à cette réorganisation ?

Il s'agit d'une structure assez agile, donc les réajustements ne seront sans doute pas très importants.

Ce qui va devoir changer aujourd'hui, ce sont les façons de travailler.

Qui assure un lien plus institutionnel avec les autres DG ? Comment se font ces liens ?

- Il y a des personnes identifiées au sein du *senior management*.
- Le *board* joue ce rôle.
- Il y a des personnes-contacts désignées en fonction des projets.

Cette réorganisation est également une façon de traduire la volonté de rendre la recherche et l'innovation plus incisives au niveau politique, en allant au-delà du programme-cadre de financement. Ce dernier doit être vu comme un instrument au service d'une politique plus large, et le champ d'action de la DG ne doit pas se réduire à celui-ci.

Echanges autour des projets d'intégration professionnelle des lauréats du programme PAUSE Laura Lohéac, Directrice exécutive du programme PAUSE & Hélène Jarry

Introduction

L'intervention se fera en deux temps, et la discussion y sera directement intégrée :

- Le cadre
- La stratégie, les enjeux pour l'avenir

Le cadre

Le Programme national d'aide à l'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil (PAUSE) a été créé le 16 janvier 2017. Il accorde des financements incitatifs aux établissements d'enseignement supérieur et aux organismes de recherche publics projetant d'accueillir des scientifiques en situation d'urgence et les accompagne dans leurs démarches.

Les organismes impliqués dans sa mise en œuvre sont :

- Les ministères : le MESRI, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Culture
- Le Collège de France gère le programme
- Sont également impliqués : la CPU, le CNRS, l'INRA, l'INSERM, l'INRIA, la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI), la Chancellerie des universités de Paris, l'AUF, le CNOUS

Le programme offre des subventions aux établissements accueillant des chercheurs pour 12 mois, renouvelables une fois. Ce co-financement couvre 60% des coûts de personnel, 40% étant financés par l'établissement d'accueil. Si plusieurs chercheurs sont accueillis dans un même établissement, le co-financement du programme monte à 80%. Outre les coûts salariaux, l'aide peut parfois comprendre une enveloppe destinée à couvrir d'autres besoins (hébergement, cours de FLE...). Il est à noter que les établissements peuvent choisir entre l'octroi de bourses et l'octroi de salaire, mais que le salaire est plus avantageux pour les lauréats, et donc préféré de ces derniers. En effet, il ouvre plus de droits.

Aujourd'hui, 199 personnes sont soutenues par le programme, dont 60 renouvellements.

Une session est actuellement en cours, elle devrait permettre de soutenir environ 30 lauréats supplémentaires.

Les profils des lauréats sont les suivants :

- 44% de femmes et 56% d'hommes ;
- 29% de doctorants et 44% de post-doctorants/MCF ;
- 30% de Turcs, 60% de Syriens, et 10% venant d'autres pays et issus principalement des régions du Proche et Moyen Orient et de l'Afrique sub-saharienne, ainsi que d'Amérique latine (Vénézuéla et Brésil) et de Chine.

Les Turcs sont à 90% des signataires de la pétition pour la paix, qui ont été destitués de leur poste universitaire et de la fonction publique. Ils ont également été privés de passeport, ce qui pose problème pour faire venir ceux qui se trouvent encore en Turquie.

Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

- Il s'agit de chercheurs "en danger", c'est-à-dire forcés à l'exil, contraints de fuir leur pays, que ce soit à cause de la guerre ou à cause de persécution liées à leurs opinions, croyances, religion, orientation sexuelle...
- Il s'agit de chercheurs au sens large, du doctorant au professeur ou directeur de recherche.
- Il n'y a pas de critères selon la thématique scientifique.
- Il faut qu'ils soient encore dans leur pays, ou en France depuis moins de 3 ans. Ce dernier critère a été introduit du fait qu'il s'agisse d'un programme d'urgence, d'une aide à rebondir.
- Il n'y a pas de condition de nationalité, au sens où ils peuvent venir de partout dans le monde. Attention toutefois au cas des personnes ayant une double nationalité dont la nationalité française : ils ne sont éligibles que s'ils ne se trouvent pas sur le territoire français au moment de la demande.

Le programme recommande aux lauréats de commencer par solliciter un visa de long séjour portant la mention « passeport talent - chercheur ». Ce visa de durée longue peut aller jusqu'à quatre ans. Il est indexé sur le contrat de travail. Il s'applique à l'ensemble de la famille.

La demande d'asile ne doit être effectuée que dans un second temps, sinon elle empêcherait de travailler pendant l'instruction du dossier.

Dans le cadre du programme, il y a une personne référente au ministère de l'intérieur qui peut intervenir en cas de difficultés. Cette personne permet de résoudre beaucoup de cas. Il est à noter que les problèmes de logement, surtout à Paris, sont plus difficiles à résoudre que les problèmes de papiers.

Le programme a bénéficié avec le ministère de l'intérieur d'un financement européen, de l'*Asylum, Migration and Integration Fund*, ce qui a apporté des fonds complémentaires et permet d'engager de nouvelles actions.

Stratégie

Si le programme a été conçu comme un programme d'accueil d'urgence, la question qui se pose aujourd'hui est celle de la stabilisation : quel avenir après le programme PAUSE pour les lauréats ? Cette question est d'autant plus compliquée que le marché du travail de la recherche est extrêmement concurrentiel, et que les lauréats du programme PAUSE peuvent avoir des profils moins compétitifs du fait des ruptures de carrière que leur situation leur a fait subir.

Un plan d'action a été mis en place, pour :

- Renforcer les capacités linguistiques du lauréat : en français, en anglais... ;
- Renforcer ses capacités académiques : enseignement, obtention de financements sur projet ;
- Accompagner le lauréat en vue d'une insertion professionnelle hors du milieu académique.

Un partenariat a été établi avec plusieurs associations spécialistes de l'insertion professionnelle :

- Des docteurs : ABG ;
- Des exilés : Action Emploi Réfugiés.

A travers ces partenariats, proposition d'ateliers axés sur les outils de la recherche d'emploi, mais qui pour l'instant n'ont pas attiré beaucoup de participants. Les freins peuvent être les suivants :

- Les ateliers n'ont lieu qu'à Paris ;
- Les lauréats ont du mal à se projeter après le programme ;
- Les lauréats ont du mal à se projeter hors du milieu académique ;
- Beaucoup se font sans doute des illusions sur leur capacité d'insertion professionnelle dans l'enseignement supérieur et la recherche en France ;
- Il est sans doute d'autant plus difficile d'envisager une reconversion professionnelle que c'est un marqueur fort d'identité, d'autant plus quand on a été déraciné de son pays.

En outre, et afin de permettre un accompagnement sur mesure, une enveloppe complémentaire de 5 000 € par lauréat a été attribuée aux établissements d'accueil, pour que ces derniers mettent en place un accompagnement personnalisé à la stabilisation. Cette enveloppe n'est pas forfaitaire mais est débloquée sur remise de devis ; son utilisation devra ensuite être justifiée par un bilan financier (de même que l'utilisation de l'aide initiale).

C'est également au sein des établissements que les chercheurs peuvent obtenir la meilleure aide pour renforcer leurs réseaux académiques, au niveau de l'établissement, en France et à l'international.

Il pourrait être intéressant que des établissements se regroupent pour mettre en œuvre des actions communes à destination des lauréats.

Le programme recommande que soit désignée au sein de chaque établissement une personne référente, qui puisse coordonner la réponse aux problèmes rencontrés, et être la personne contact entre l'établissement et les personnes gérant le programme PAUSE, et entre l'établissement et les organismes impliqués dans le programme (le ministère de l'intérieur par exemple).

Une des pistes pour accompagner les lauréats vers l'après est de les aider à obtenir des financements sur projet incluant le financement de leur salaire.

Le programme relaie aux lauréats les financements référencés par la plateforme *Fundit* (plutôt spécialisée en SHS).

On peut leur proposer de déposer une demande de financement individuel MSCA. Au sein de ce financement, la modalité *career restart* est-elle adaptée (non seulement en fonction des critères d'éligibilité, mais également en fonction de ce qui donnera le plus de chances de succès) ? Plus généralement, comment justifier dans un dossier d'une interruption de carrière ? Pour les candidats turcs, le fait qu'ils aient dû fuir un pays associé au programme H2020 peut-il poser problème dans l'évaluation du dossier ?

Il peut être intéressant de regarder les postes proposés par des établissements développant un programme MSCA co-fund. On a cité l'exemple du Programme de l'université de Vienne, REinforcing Women In REsearch (REWIRE).

Y a-t-il des pistes à creuser du côté des aides régionales, pas forcément ciblées "recherche", mais par exemple du côté de l'aide à l'insertion professionnelle ?

Erasmus ne semble pas une piste pertinente.

EURAXESS et l'initiative Science4Refugees aident les chercheurs à trouver des postes en Europe. <https://euraxess.ec.europa.eu/jobs/science4refugees>

Le mentorat est également quelque chose qui fonctionne bien.

Il n'y a pas encore à ce jour beaucoup de retours d'expérience ni de statistiques sur l'avenir des personnes sorties du programme :

- Parce que très peu en sont sorties pour l'instant, étant donné la date de démarrage du programme ;
- Parce que certains chercheurs cessent de donner des nouvelles. La continuité du lien dépend fortement de l'obtention ou non du statut de réfugié.

Le programme peut mettre en avant une *success story*, mais dont on ne sait pas si elle constituera l'exception ou la règle, celle d'Ali Sammuneh, astronome syrien, accueilli à l'observatoire de Paris, et qui a trouvé un poste dans une école.

On présente également le cas d'Engin Sustam, sociologue kurde ayant fui la Turquie et accueilli à l'université Paris VIII. Il cherche aujourd'hui un poste dans une université anglophone.

Deux chercheurs sont pour leur part en train de monter une start-up.

Quels autres programmes similaires existent-ils dans le monde ?

Il y a quatre autres programmes, qui proposent du co-financement ou du placement.

- En Allemagne, la fondation Alexander von Humboldt : Philipp Schwartz Initiative (avec le soutien du Ministère fédéral des affaires étrangères) <https://www.humboldt-foundation.de/web/philipp-schwartz-initiative-en.html>
- Au Royaume-Uni, CARA (Council for At-Risk Academics) place les chercheurs dans des universités (dans le monde entier) <https://www.cara.ngo/>
- Aux Etats-Unis :
 - Une organisation fait du placement de chercheurs ; elle en plaçait 80% aux Etats-Unis et 20% ailleurs dans le monde avant Trump, mais à présent elle les place très majoritairement hors des Etats-Unis. Elle a même ouvert un bureau en Irlande, et a répondu avec la fondation von Humboldt et PAUSE à un appel MSCA.
 - Une organisation propose du co-financement pour l'accueil de chercheurs

Le placement sans co-financement fonctionne dans les pays anglo-saxons grâce au soutien d'*alumni* et/ou de fondations.

Conclusion de ces deux journées

- Y a-t-il des candidats pour reprendre la direction du PCN MSCA, suite au départ de Sandrine SCHOTT-CARRIERE ? Sur ce poste, il faut pouvoir être détaché à 50%.
- Il serait intéressant que nous fassions un compte-rendu commun suite à la participation des uns et des autres aux *European Research and Innovation Days* des 24-26 septembre prochains.
- Concernant la consultation qui vient de s'ouvrir :
 - Pour faire nombre, il est important que chaque établissement réponde et pas seulement la CPU
 - Par contre, on pourrait s'entendre sur des messages communs à faire tous remonter. A cette fin, on pourrait créer un espace dédié sur notre plateforme.
- Notre prochaine réunion aura lieu au mois de novembre.
- Le séminaire organisé par la CPU sur les S3 pour les présidents se tiendra à la CPU le 21 novembre de 10h00 à 12h30.